

**SYNDICAT DES EAUX DE LA
VALLEE DE L'ABLOUX**

N° 2018-04.05.06

OBJET :

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

**PERIMETRES DE PROTECTION
DES POINTS DE PRELEVEMENTS D'EAU
DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Captage « Bel-Air »

Commune de CHALAIS

L'an deux mille dix huit

Le 5 Avril à 15 Heures .

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de ROUSSINES, sous la présidence de Monsieur Thierry BERNARD, Président.

Etaient présents : MM Bernard, Vallet, Gourlay, Mathé, Petit, Moreaux, Gerbaud, Peinturier, Cheze, Aufrère, Richard, Baritaud, Mayaud G, Bugeaud, Fehrenbach, Moulin, Poupry, Biardeau, Vannier

Etaient absents : MM Poitrenaud, Guérin, Maillochon, Courat, Gaumet, Dubus, Dhumeaux

Etaient absents excusés : MM Boutet, Roy, Nogrette, Pinaud , Laloge, Lambert

MR Gérard MAYAUD a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Président, **RAPPELLE** au Comité Syndical que suivant la législation en vigueur relative aux points d'eau utilisée pour l'alimentation humaine, la déclaration d'utilité publique est indispensable :

- pour définir les conditions de l'autorisation de l'utilisation de l'eau prélevée en vue de la consommation humaine,
- pour établir les périmètres de protection et grever de servitudes légales les terrains situés à l'intérieur des périmètres de protection immédiate et de protection rapprochée du point de prélèvement d'eau potable.

✓ **INDIQUE** que :

- une étude préalable à l'instauration des périmètres de protection du captage d'Alimentation d'Eau Potable de Bel-Air situé sur la commune de CHALAIS, a été réalisée en 2011 par le bureau d'étude TERRAQUA,
- les périmètres de protection du captage AEP de Bel-Air situé sur la commune de CHALAIS, n'ont à ce jour pas été définis par un hydrogéologue agréé.

- ✓ **PROPOSE** de :
 - réaliser des investigations techniques relatives à la phase préalable et la phase administrative de DUP des périmètres de protection du captage AEP de Bel-Air sur la commune de CHALAIS,
 - s'adjoindre l'aide d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour un montant de 29 000 € HT soit 34 800 € TTC pour la réalisation des investigations techniques complémentaires et la phase administrative.
- ✓ **PRECISE** que ces études sont susceptibles de faire l'objet d'aides financières de la part de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental de l'Indre.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- ✓ **PREND** l'engagement de conduire à son terme la procédure établissant les périmètres de protection du captage de Bel-Air situé sur la commune de CHALAIS jusqu'à la publication des servitudes au Service de la Publicité Foncière et de réaliser les travaux nécessaires à celle-ci,
- ✓ **DECIDE** d'inscrire les sommes nécessaires à son budget,
- ✓ **SOLLICITE** le concours financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Conseil Départemental de l'Indre, pour les investigations techniques relatives à la phase préalable et la phase administrative de DUP des périmètres de protection du captage AEP de Bel-Air sur la commune de CHALAIS,
- ✓ **CONFIE** à la Société DUPUET FRANK Associés une mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre de la phase administrative de la DUP des périmètres de protection du captage AEP de Bel-Air sur la commune de CHALAIS pour un montant de 29 000 € HT soit 34 800 € TTC,
- ✓ **DEMANDE** à Monsieur le Préfet de l'Indre :
 - la nomination d'un hydrogéologue agréé afin d'émettre un avis sur la mise en place de périmètres de protection autour du captage AEP de Bel-Air sur la commune de CHALAIS,
 - l'ouverture des enquêtes en vue de la Déclaration d'Utilité Publique des périmètres de protection des points de prélèvement d'eau et de dérivation des eaux souterraines,
 - la nomination d'un commissaire-enquêteur pour le déroulement de ces enquêtes publiques.
- ✓ **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Président ou à son représentant d'entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à la constitution du dossier technique relatif au prélèvement d'eau et à la mise en place des périmètres de protection du captage AEP de Bel-Air sur la commune de CHALAIS.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME


 Certifié exécutoire
 Transmis à la Préfecture le 21/07/18
 Publié, Affiché ou Notifié le 21/07/18
 - 2 JUIL. 2018
 Le Président,



MONSIEUR LE PRESIDENT,
 SYNDICAT DES EAUX
 DE LA VALLEE DE L'ABLOUX
 Mairie de ROUSSINES 36170
 LE PRESIDENT,
 T. BERNARD